



CERTIFICATION PROFESSIONNELLE SURVEILLANT VISITEUR DE NUIT EN SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO SOCIAL (SVN)

Certificateur CNEAP inscrit au RNCP JO du 30/04/2025
Titre de niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles 2019
(équivalent niveau 3 nomenclature 1969)
CPF : 248833 – RNCP : 40604
Date d'échéance de l'enregistrement 30 avril 2030

L'ENTRÉE EN FORMATION

La préparation à la certification professionnelle Surveillant visiteur de nuit par la voie de la formation (stagiaire de la formation professionnelle continue et contrat de professionnalisation) est accessible à toute personne souhaitant accéder au métier de surveillant visiteur de nuit, qu'elle soit salariée, non-salariée, demandeur-e d'emploi ou encore en reconversion professionnelle, et ce, sans limite d'âge, ni de statut.

Prérequis à l'entrée en formation :

Maîtriser les savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul).

Posséder un projet professionnel validé par l'organisme de formation.

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Disposer des attestations SST et EPI valides pour présenter le bloc 1 et le bloc 4.

Avoir réalisé un stage en tant que SVN dans un établissement ou un service du secteur social ou médico-social.

ACCÈS EN FORMATION

Entretien de positionnement



Avant l'entrée en formation, le centre de formation agréé réalisera avec chaque candidat un entretien de positionnement qui permettra de définir, selon son expérience, sa formation et son projet professionnel, un parcours de formation personnalisé et adapté à ses besoins.

Délai d'accès



Un délai d'accès de 1 semaine minimum est nécessaire entre la demande du bénéficiaire et le début de formation.

ACTIVITÉS VISÉES

- . Sécurité des personnes et du milieu environnant en établissement, en logement diffus, au domicile.
- . Prévention des situations à risque ou d'urgence.
- . Intervention lors de situations d'urgence en fonction des protocoles en vigueur et dans la limite de ses fonctions.
- . Mise en œuvre de l'accompagnement de la personne, seule ou en groupe, selon le contexte d'exercice en établissement, en logement diffus, au domicile.
- . Accompagnements exceptionnels ou complémentaires de la personne seule ou en groupe, selon le contexte d'exercice.
- . Implication dans un cadre institutionnel et au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.
- . Continuité de l'accompagnement jour-nuit.
- . Participation à la démarche d'amélioration continue de l'organisation.
- . Exercice du métier dans le contexte spécifique de la nuit.
- . Prévention des risques psycho-sociaux inhérents au travail de nuit.

UN TITRE SVN POUR APPRENDRE

La formation est découpée en 4 blocs. L'organisation modulaire de la formation permet des allègements de parcours selon les acquis des candidats (diplômes antérieurs).

4 blocs d'apprentissage transversaux :

- Bloc n°1 : Assurer la sécurité des personnes et des biens en secteur social et médico-social.
- Bloc n°2 : Accompagner la personne vulnérable en secteur social et médico-social.
- Bloc n°3 : Assurer la continuité jour-nuit dans un cadre institutionnel donné en secteur social et médico-social.
- Bloc n°4 : Exercer en tant que professionnel de nuit en secteur social et médicosocial.

Certificat de SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

Attestation Sécurité Incendie EPI (Équipier de Première Intervention).

Initiation Prapss.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle reconstituée à partir d'un scénario écrit.

Évaluation en situation réelle des savoir-faire pratiques.

Écrit professionnel et analyse du contexte de l'écrit réalisé.

Écrit synthétique présentant l'analyse d'une situation vécue et entretien avec un jury.



UNE FORMATION DE SVN ACCESSIBLE

- 5 à 12 participants
- 399h de formation pour les demandeurs d'emploi, 240h de stage à effectuer (Tarif pour un parcours complet 5.532€ avec SST et EPI)
- 315h de formation pour les salariés (Tarif 4.400€ avec SST et EPI).

Deux sessions de formation par an
Formation éligible au compte personnel de formation (CPF), aux financements publics, au contrat de professionnalisation et d'apprentissage, pour les salariés

UN TITRE SVN POUR CONTINUER

- Accès direct à l'emploi
- Équivalences et passerelles possibles avec d'autres diplômes du sanitaire et social

UN TITRE SVN POUR RÉUSSIR



- Taux de satisfaction global des stagiaires sur l'ensemble des formations (2025) : 98 %
- Taux de réussite à l'examen de la dernière session (2025) : 100 %
- Taux de retour à l'emploi des titulaires de la certification professionnelle SVN pour 2025 : 75 %

AIRE FORMATION, C'EST :

- Un réseau de professionnels qui intervient tout au long de la formation pour partager son expérience de terrain.
- Une pédagogie active basée sur le travail de groupe, le projet et la pratique.
- Un suivi individualisé grâce à la disponibilité et au professionnalisme des formateurs.
- Des équipements performants : salle informatique, plateaux techniques.
- Possibilité de restauration sur place (cantine scolaire)
- Bâtiments et formations accessibles aux personnes en situation de handicap



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

prendre contact avec le Centre de formation
au 03.21.11.11.45

52 rue d'Isbergues
62120 Aire sur la Lys

aire-formation@cneap.fr
www.lycee-saintemarie.fr

n° de déclaration d'activité :
3162042062



MAJ-12/2025

